



DELIBERATION N°9

BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 6 MAI 2026

CESSION ET REFORME DE BIENS

Sur convocation du 30 avril 2026, les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis mercredi 6 mai 2026 à 14h, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI (en visioconférence), Madame Anne LAPORTERIE (en visioconférence), Madame Véronique CHASSAIN (en visioconférence)

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Madame MACHADO ALVES Christine

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Considérant que le SDIS du Lot souhaite vendre et réformer des biens.

Biens mis à la vente

Des véhicules sont proposés à la vente sur une plateforme en ligne ou à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et à son Commissariat aux ventes habilités, suivant l'article R 149 du code des Domaines de l'Etat.

Imputation	N° Inventaire	Désignation du bien	Immatriculation	Année acquisition	Durée amortissement	VO	VNC
21 828	2904	VLTT	9992JT46	2 000	20	24 738,64	-
21 828	3121	VLHR	AP-541-CQ	2 001	15	28 647,47	-
21 828	6136	VL	DF-288-AC	2 014	5	20 469,16	-

Les membres du bureau, après en avoir délibérés, autorisent le président :

- à sortir de l'actif les biens susmentionnés et à passer les écritures correspondantes ;
- à vendre les biens susmentionnés et à encaisser les recettes correspondantes.

Détail du vote :

Présents : 03
 Votants : 03
 Pour : 03
 Contre : 00
 Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Cahors, le 6 mai 2026

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>